

## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 SEPTEMBRE 2018 A 20H45

**DATE DE CONVOCATION** : 8 septembre 2018

**DATE D’AFFICHAGE** : 28 septembre 2018

**PRESENTS** : M. Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints - M. Bruno ROUSSEREAU, M. Sylvain BOUILLON M. Stéphane CHOULER, M. Francis COPIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Florence MILLET- Mme Chrystel NICOLE.

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nathalie BIEL

**ORDRE DU JOUR** : - Urbanisme - Décision modificative budgétaire - délibération attribution de la parcelle communale dit la " réserve foncière" - Mise en conformité de la protection des données (RGPD) convention avec le SDESM - Règlement cimetière - Réfection des cheminements piétons de Mainbervilliers - Complément travaux de Boissy - Demande de subvention au Conseil Départemental - Divers.

-----

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018 est adopté à l’unanimité.

-----

### 1) - **URBANISME** :

Le 14/06/2018 - M. Florent VOULOIR, 49 rue saint Martin, dépôt d’un permis de construire pour extension de l’existant. Dossier adressé à l’AB qui émet un refus le 25 juillet pour non respect de la symétrie présente sur le volume initial, ainsi que le refus de la réalisation d’une terrasse sur pilotis et de la pose de menuiserie en aluminium.

Le 23/06/2018 - M. Alain BEQUET, 26 rue du père Bard, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection peinture des boiseries. Autorisation du 12/07/2018.

Le 10/07/2018 - Mme Carine BRONCHAIN , 11 rue des vignes à Mainbervilliers, dépôt d’une déclaration préalable pour remplacement des fenêtres en bois par du PVC. Autorisation du 12/07/2018.

Le 10/07/2018 – M. Fabrice FICHOT, « la Pigeonnerie » route de Rumont , déclaration préalable pour remplacement d’un portail.

Le 06/09/2018 - M. René MOULIN, 5 rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour remplacement des menuiseries en bois par de l’aluminium, remplacement d’une porte fenêtre par une baie coulissante et remplacement des volets. Autorisation du 8/09/2018.

## **2) - DECISION MODIFICATIVE :**

Suite à la dissolution du budget de la M49 et aux reprises effectuées dans la M14 :

Dans son mail du 2 mars 2018 M. BREGERE MALLET percepteur, nous indiquait qu'il fallait récupérer la somme de 10.806,12€, correspondant au déficit de la M49 en investissement par émission d'un titre au 1068.

Cette somme ayant été inscrite au compte 1068 du budget primitif de la M14 cause une anomalie.

Mme LAURENT du bureau des finances de la préfecture nous demande de régulariser par les mouvements des comptes suivants :

Fonctionnement compte 002 -10806,12€

Fonctionnement compte 023 -10806,12€

Investissement compte 021 -10806,12€

Investissement compte 21532 -10806,12€

Les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent cette décision modificative sur le budget primitif 2018 de la M14.

## **2bis)- TRANSFERT DES RESULTATS EAU DANS LE BUDGET ANNEXE DE LA CAPF**

La prise de compétence EAU par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau impose la dissolution du budget M49 ; ceci a été réalisé au moment du vote du budget primitif. Les excédents de ce budget doivent être transférés sur un budget annexe EAU de la Capf. Les budgets EAU de chaque commune ou EPCI sont gérés individuellement.

Considérant les résultats suivants du budget de l'eau :

- Excédent d'exploitation de 44.871,28 € (inscrit en section de fonctionnement de la M14)

- Déficit d'investissement de 10.806,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve et autorise le transfert du solde de la section de fonctionnement d'un montant de 44.871,28€ du compte 678 à la CAPF.

## **3) - ATTRIBUTION DE LA RESERVE FONCIERE :**

M. le maire rappelle que la commune possède un terrain de 2ha 86a 96ca dit « réserve foncière au lieu dit Louyard » cette parcelle était louée par convention à M. Alain JOLY, celui-ci cessant son activité, la dite convention devient caduque.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide de reconduire cette convention d'occupation précaire à M. Benoist MILLET, exploitant agricole de la commune cultivant la plus petite surface.

## **4) - MISE EN CONFORMITE DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) CONVENTION AVEC LE SDESM :**

Vu la nouvelle loi concernant le Règlement Général sur la Protection des Données, il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes.

Le SDESM nous propose une adhésion gratuite pour les communes adhérentes.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, accepte l'adhésion proposée par le SDESM et autorise le maire à signer les conventions.

## **5) - REGLEMENT CIMETIERE :**

Mme Françoise GREHIER présente le nouveau règlement du cimetière (mis au préalable à disposition des membres du conseil municipal pour lecture) et rappelle les différents tarifs :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, approuve le nouveau règlement.

#### **6) - REFECTION DES CHEMINEMENTS PIETONS DE MAINBERVILLIERS :**

Etude des devis et autorisation de signature du marché.

Deux devis ont été établis.

Deux autres devis sont demandés.

#### **7) - COMPLEMENT TRAVAUX A BOISSY :**

Suite aux travaux rue Saint André, un complément de travaux est nécessaire. Il s'agit de refaire les bordures sur environ 50 mètres jusqu'à l'angle avec la rue de Vezu.

Le maire demande l'autorisation de lancer des devis.

Les membres du conseil donnent leur accord et autorisent le maire à lancer des devis.

#### **8) - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Après information auprès de Conseil Départemental, une subvention par le FER, fond d'équipement rural, est possible pour les deux opérations car elles concernent de l'aménagement de voirie.

Le maire demande aux membres du CM, l'autorisation de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Les membres du conseil autorisent le maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

#### **9) - DIVERS :**

a) Réforme de la commission de révision des listes électorales :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la commission de révision des listes électorales sera remplacée par la commission de contrôle des listes électorales, modifiant l'organisation des modalités de révision.

Actuellement le délégué du TGI est : M. Joël LYONNET – le délégué de l'administration est Mme Marie-France MIOT

Les membres actuels sont reconduits dans leur fonction.

b) Devis pour encadrement plan du PLU :

Devis d'un montant de 105€ HT

Les membres du conseil acceptent ce devis et autorisent le maire à le signer.

c) Demande d'achat caverne :

Demande de Mme Rolande BONZOM

Madame Rolande BONZOM est née à Boissy.

Sa famille possède un caveau où sont enterrés ses parents.

Le conseil municipal donne autorisation à Mme BONZOM d'acquiescer une caverne au columbarium.

d) Convention de mise à disposition d'une partie des parcelles communales au lieu dit la vallée de l'église :

M. le maire informe le conseil qu'en 2005, la commune a acquies la parcelle ZI 25 au lieu dit « La vallée de l'église ».

Monsieur BOUTEILLE est devenu à ce moment exploitant d'une partie de cette parcelle, soit 1ha 10 en se référant à Géoportail sans qu'aucun document ne soit établi entre la commune et l'agriculteur.

Pour remédier à cette situation, par devoir de clarté et d'équité, une convention doit être établie entre les 2 parties de mise à disposition à titre précaire d'une surface de 1,40 hectare sur la parcelle ZI 25 au lieu dit « La vallée de l'église ».

Cette mise à disposition à titre précaire se fera moyennant un loyer annuel indexé sur le barème départemental du fermage.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide et accepte de passer la convention avec M. BOUTEILLE et autorise le maire à la signer.

e) Demande de subvention exceptionnelle pour l'association de sauvegarde

Lecture du courrier nous sollicitant pour l'obtention d'une subvention de 200 € pour participation aux dépenses supplémentaires du 14 juillet 2018.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de verser une subvention pour aide à l'organisation du 14 juillet 2018 à l'Association de Sauvegarde de l'Eglise.

f) Sondage peinture église :

M. le maire informe du devis reçu de l'entreprise ARCOA (Atelier de Restauration et de Conservation d'Objets d'Art) : Examens et sondages en recherche de polychromies anciennes et diagnostics de parements de l'ensemble de l'église.

Le devis s'élève 3639€ HT pour la phase 1.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la phase 1 de ce devis et autorise le maire à le signer.

g) Informations :

1- La commune obtient le label "Village de caractère".

2-Réunion avec le Président de la CAPF : 10 octobre 20h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le maire,  
Patrick POCHON